Sanatorium de la Maison blanche

Autor(en): **Siegenthaler, B. / Graf**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois**

Band (Jahr): **20 (1918-1919)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-243360

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Organisation der Sammlung.

a. Diese findet statt während des Monats November in allen Schulen des Kantons Bern.

b. Jede Lehrkraft wolle in ihrer Klasse den Kindern die nötige Aufklärung erteilen und jedem Schüler einen Aufruf verabfolgen.

Auch die kleinste Gabe wird dankbar entgegengenommen.

c. Für die Ablieferung des Geldes vereinigen sich am besten die einzelnen Klassen eines Schulkreises. Die Einzahlung geschieht auf Postcheckkonto: *P. Stalder,* Lehrer, Nr. III 2444, Sammlung «Maison blanche», Bern.

d. Die Bekanntgabe der Abrechnung geschieht nach Beendigung der Sammlung im Korrespondenzblatt des B. L. V.

e. Die Abrechnung wird der kantonalen Unterrichtsdirektion zur Prüfung unterbreitet.

fr. 36,514, et les journées de la «Petite fleur» des années 1912 et 1913 rapportèrent près de fr. 150,000.

Sanatorium de la Maison blanche.

Au corps enseignant.

Lorsque, il y a dix ans, l'initiative fut prise d'ériger un sanatorium pour enfants faibles et maladifs, la Société des Instituteurs bernois s'intéressa immédiatement à la chose et s'employa activement à réunir les fonds. Une collecte faite dans les écoles produisit la belle somme de

C'est le 1er juillet 1914 que fut inauguré le sanatorium pour enfants «Maison blanche», situé sur la hauteur ensoleillée à l'ouest du village d'Evilard. Le bâtiment et le mobilier coûtèrent exactement fr. 300,000, dont l'Etat prit fr. 50,000 à sa charge. La maison peut hospitaliser 60 enfants et répond à toutes les exigences de l'hygiène.

Plus de 900 enfants ont jusqu'ici trouvé la guérison ou du moins fortifié leur santé dans l'agréable home, et c'est de toutes les régions du canton qu'ils viennent. Outre les autorités, les sociétés pour la protection de l'enfance, etc., il y a aussi bon nombre de parents de la classe moyenne qui y envoient leurs enfants et qui sont heureux de les savoir bien soignés, à des prix modérés. La cure comporte au minimum une durée de deux mois; en l'année 1917, elle s'est élevé en moyenne à 85 jours par enfant. L'établissement est occupé complètement toute l'année; les inscrits doivent souvent attendre 3 à 4 mois avant de pouvoir être accueillis.

Etant donné que la guerre a éclaté peu de semaines après l'ouverture de l'institution, le plan élaboré afin de pourvoir aux besoins financiers de l'entreprise ne put être exécuté, de sorte que les temps critiques que nous traversons pèsent durement sur notre établissement. D'année en année, le déficit s'aggrave; pour 1918, on prévoit qu'il sera

de fr. 24,500, dont l'Etat fournira une contribution de fr. 3000. Tout le reste doit être obtenu par la voie des contributions volontaires. Le prix de pension est fixé, suivant le tarif, à fr. 2 au minimum et fr. 4.50 au maximum; mais il ne comporte en moyenne que fr. 2.25. Il n'est guère possible de réclamer davantage, sinon l'admission serait rendue impossible à beaucoup d'enfants ayant besoin d'un changement d'air, et l'établissement perdrait de ce fait son caractère d'utilité publique.

Personne n'est mieux à même que l'instituteur et l'institutrice pour dire combien il est attristant de constater l'état de langueur des enfants maladifs ne recevant aucun soin. Aussi le corps enseignant est-il le premier à prôner l'inscription de ces enfants au sanatorium; il s'étonnerait fort de voir fermer les portes d'une maison dont l'œuvre est une bénédiction pour le pays. C'est pourquoi, quand il s'agira de procurer à la Maison blanche un nouvel appui financier, le corps enseignant du canton de Berne sera heureux d'y apporter sa part de tribut, lui qui a collaboré dans la plus grande mesure à la construction de la noble institution.

Au nom du Comité central du B. L. V.:

Le président, **B. Siegenthaler.** *Le secrétaire,* **Graf.**

Organisation de la quête.

a. La quête aura lieu dans toutes les écoles du canton de Berne pendant le mois de novembre.

b. Chaque membre du corps enseignant distribuera l'appel et expliquera le but de la quête à ses élèves.

Le plus petit don sera accepté avec reconnaissance.

c. Les différentes classes d'une même école réuniront le produit de la quête et l'enverront au *compte des chèques postaux N° III 2444, M. P. Stalder, instituteur, Berne, Quête « Maison blanche ».*

d. La quête terminée, les comptes seront réglés, puis publiés dans le Bulletin de la Société des Instituteurs bernois.

e. Ces comptes seront ensuite soumis à l'approbation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne.

Das neue Besoldungsreglement der Stadt Bern.

Am 28./29. September 1918 hat die Bürgerschaft der Stadt Bern mit grossem Mehr ein neues Besoldungsreglement für ihre Beamten, Angestellten, Lehrer, Polizisten und Arbeiter angenommen. Die neuen Ansätze für die Lehrerschaft sind folgende:

I.	Lehrer der Oberabteilung des Gymnasiums und der Mädchenschule Monbijou	Fr. 6000—9000
II.	Sekundarlehrer	» 5225—8000
III.	Lehrerinnen der obern Abteilung	» 5050—7600
IV.	Primarlehrer	» 4600—7000*
V.	Sekundarlehrerinnen . . .	» 4350—6600
VI.	Primarlehrerinnen	» 3500—5600*

Das Maximum wird in allen Stufen erreicht durch 15 jährliche Zulagen.

Die Ansätze der Stadt Bern sind zeitgemässe, keineswegs aber übersetzte. Die stadtbernische Lehrerschaft ist von dem gesunden Prinzip ausgegangen, richtige Besoldungen zu fordern, keine Phantasiezahlen zu nennen, das als gerecht Erkannte dann aber auch mit aller Energie zu ver-

* Staatszulage inbegriffen.

Le nouveau règlement sur les traitements de la ville de Berne.

En date des 28 et 29 septembre 1918, les citoyens de la ville de Berne ont accepté à une forte majorité un nouveau règlement sur les traitements des fonctionnaires, employés, instituteurs, policemen et ouvriers. Les normes établies pour le corps enseignant sont les suivantes:

I.	Pour les maîtres à la division supérieure du gymnase et de l'école des jeunes filles de Monbijou	fr. 6000 à 9000
II.	Pour les maîtres secondaires	» 5225 » 8000
III.	Pour les maîtresses secondaires à la division supérieure	» 5050 » 7600
IV.	Pour les maîtres primaires	» 4600 » 7000*
V.	Pour les maîtresses secondaires	» 4350 » 6600
VI.	Pour les maîtresses primaires	» 3500 » 5600*

Le maximum est atteint dans toutes les catégories par 15 augmentations annuelles.

Les normes de la ville de Berne sont conformes à l'époque et nullement exagérées. Le corps en-

* Subside de l'Etat y compris.